



Association des responsables  
aquatiques du Québec

*Présentation du nouveau règlement sur la qualité de l'eau des  
piscines et autres bassins artificiels  
Programme de la journée du 3 mai*

**Lieu de la présentation**

PEPS de l'Université Laval Local 2270 (2<sup>ième</sup> étage)  
Cité universitaire, Québec, G1K 7P4  
Le PEPS est le pavillon le plus près du chemin Sainte-Foy  
La référence sur la carte jointe est le numéro 2

Pour la conférence le stationnement sera gratuit, utiliser le stationnement 202

**9 :00                      Accueil, remise de la documentation**

**9 :15                      Conférence 1**

Le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres  
bassins artificiels Q-2, r.18.1.02

Conférencier : Simon Théberge

Chef de division eau potable  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

**Abrégé**

Le règlement sur la qualité des eaux de piscines et autres bassins artificiels a été mis en vigueur le 1er janvier 2007, afin de mettre à jour les normes de qualité de l'eau de baignade en fonction des approches nord-américaines et de fixer des exigences de contrôle aux responsables de bassins publics et semi-publics. De surcroît, le responsable est tenu de tenir un registre mensuel des données de qualité de l'eau à la disposition des usagers et de respecter, le cas échéant, les procédures de fermeture et de réouverture du bassin. La conférence a pour objet de préciser les dispositions réglementaires et les interprétations pertinentes.

Le responsable de bassin est donc invité à assister aux sessions de formation qui seront offertes et de consulter le site Internet du MDDEP qui contient des documents vulgarisés, la version intégrale du règlement, le guide de prélèvement et de conservation et d'analyse des échantillons et le guide d'exploitation des bassins. Pour toute question, il est invité à contacter la direction régionale desservant sa localité.

**10:15 -10:30            Période de questions**

**Pause**

## **10:45**                      **Conférence 2**

### Aspects sanitaires de la baignade en piscine

Conférencier : Benoit Lévesque md, M.Sc., FRCP(c)

Médecin conseil en santé environnementale  
Institut national de santé publique du Québec

Abrégé

À chaque année, des milliers de personnes fréquentent les piscines du Québec autant pour s'entraîner que pour simplement se détendre ou se rafraîchir. La baignade est une activité qui a des effets très positifs sur la santé. Elle doit cependant être pratiquée dans de bonnes conditions. Dans cette présentation, une courte introduction sera faite sur les bénéfices de l'activité physique sur la santé. Par la suite, nous aborderons l'aspect des infections, soit les microorganismes responsables de maladies associées à l'eau de baignade et les modes de transmission qui nécessitent des mesures d'hygiène et un traitement adéquat du plan d'eau. On poursuivra avec les risques associés à la désinfection, notamment la présence de chloramines et de sous-produits de chloration. Finalement, ces différents éléments seront examinés sous l'angle de la réglementation.

## **11:45 -12:00**                **Période de questions**

## **12:00**                        **Dîner**

Pour le dîner, il y a plusieurs opportunités comme le Pub du pavillon Alphonse-Desjardins (référence no 33 sur la carte jointe), les concessions de restos à ce même pavillon, les Halles de Sainte-Foy qui sont tout près, on peut même s'y rendre à pied (15 minutes).

## **13:45**                        **Conférence 3**

### Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels

Conférencier : Pierre André Côté D. Sc., chimiste

Abrégé

L'auteur principal du **Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels**, présentera un point de vue sur la mise en application de l'approche des « barrières multiples » dans le domaine de la baignade dans des piscines et autres bassins artificiels. L'approche des « barrières multiples » a amplement fait ses preuves depuis de nombreuses années dans le domaine de la gestion de l'eau potable tout en rapportant de nombreux bénéfices tant aux opérateurs des systèmes qu'aux utilisateurs de l'eau potable. En ce qui a trait aux piscines et autres bassins artificiels, le processus d'admission de la clientèle, la qualité des installations sanitaires, le système de recirculation de l'eau, la filtration et la désinfection de l'eau, la gestion des produits chimiques, les mesures de qualité de l'eau et la formation du personnel de l'installation, sont autant de barrières disponibles, tant pour le personnel que pour la clientèle. Leur utilisation judicieuse peut faire en sorte que la baignade aura lieu dans un environnement qui sera à la fois salubre, sécuritaire et stable.

## **14:45 -15:00**                **Période de questions**

## **15:00**                        **Fin des présentations**

Information : [info@araq.net](mailto:info@araq.net)